Compte-rendu

Réunion d'écoute du Conseil de quartier de Le Lanot, Bilos, Le Mayne
Du 29 juin 2022

Etaient présents :
Représentants du collège des élus : Mme DOSBA Nadège ; Mme PEREIRA Florence ; M. MARTEGOUTE Jean-Louis
Représentants du collège des citoyens : M. DESCOUBES Jean-Pierre ; Mme BELLOT Lucie ; M. MOUNAL José ; Mme FAURE Evelyne ; M. LALANDE Jean Bernard ; Mme MARTIN Lucie ; M. DIVIER Marc ; Mme DIJOOUX Rachel ; Mme FERRIERE Emilie ; M. BONDU Thomas ; Mme TONNELIER Caroline ; M. MELON Jean François ; Mme CARRERE Christelle
Agent municipal chargé de la démocratie participative : Mme GOUDENEGE Estelle

Etaient absents :
Représentants du collège des élus excusés : M. le Maire ; M. TECHOUEYRES Vincent
Représentants du collège des citoyens : Mme FLEURY Nathalie ; M. LAURET Olivier

Madame DOSBA Nadège ouvre la séance à 19h06 et passe à la lecture de l'ordre du jour.

1° INSTALLATION DES MEMBRES DES COLLÈGES ÉLUS ET CITOYENS :

Madame DOSBA Nadège rappelle que par délibération n°2022-24 en date du 04 Avril 2022, le Conseil Municipal a fixé la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement des Conseils de quartier. Ils sont créés pour une durée de 3 années, reconductible une fois et peuvent être dissous à tout moment dans les conditions fixées par le présent Règlement.

Il convient d'installer les nouveaux membres.
Les présentations sont faites par un tour de table.

Cette installation est approuvée à l'unanimité des deux collèges.

2° RÈGLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER (ANNEXE 1) :

Madame DOSBA Nadège évoque le règlement des Conseils de quartier aux membres des deux collèges.

Pour donner suite à cette lecture, le règlement des Conseils de quartier est approuvé à l'unanimité des deux collèges et signé par tous les membres.

Il a été proposé aux membres titulaires du Conseil de Quartier de réfléchir à la possibilité d'intégrer dans leurs prochaines réunions de travail, les citoyens de la liste complémentaire.

3° ÉLECTIONS DU CITOYEN RÉFÉRENT

Madame DOSBA Nadège propose au collège des citoyens de procéder à l'élection du citoyen référent. Elle demande aux membres du collèges des citoyens présents qui souhaite se présenter.

Madame DIJOUX Rachel et monsieur BONDU Thomas se présentent pour être citoyens référents.

Madame DIJOUX Rachel et monsieur BONDU Thomas sont élus citoyens référents à l'unanimité du collège des citoyens. Ils forment un binôme.

4° MOMENT D'ÉCOUTE :

Madame DOSBA Nadège demande :

- D'une part, aux membres du collège des citoyens de faire part de leurs attentes aux collèges des élus ;
- D'autre part, au citoyen référent élu de noter les mots-clés ressortant sur un paperboard (photo ci-dessous) :

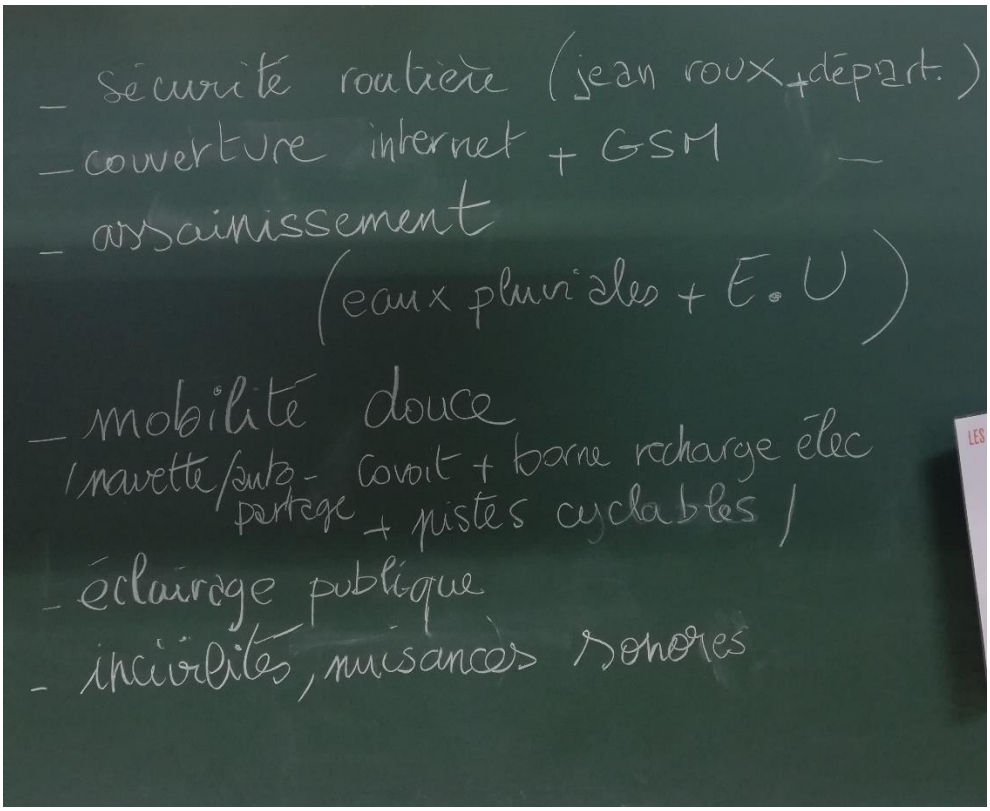

- La sécurité routière (Jean Roux + autres) et la vitesse sont évoquées. Le contrôle par les policiers municipaux est rappelé par madame DOSBA Nadège ;
  De plus, monsieur MARTEGOUTE Jean Louis indique que les missions des policiers municipaux vont être renforcés (heures de nuit également).
- Couverture internet + GSM ;
  Madame DOSBA Nadège rappelle que c'est Gironde Numérique qui détient la compétence. Elle propose d'organiser une réunion publique avec des partenaires institutionnels extérieurs pour l'ensemble des Conseils de quartier afin d'apporter plus d'informations sur la problématique commune.
- Assainissement collectif et individuel (eaux pluviales + eaux usées) ;
  Madame DOSBA Nadège rappelle que c'est de la compétence intercommunale. Un chargé de mission a élaboré un schéma directeur et celui-ci devrait être restitué à toutes les communes. Pour ce qui de l'assainissement individuel, il faut que le citoyen se pose la question du territoire d'implantation et qu'il prenne contact avec le service urbanisme ou la Communauté de Communes (CDC) du Val de l'Eyre. Madame DOSBA Nadège propose aux membres citoyens du Conseil de quartier de lister les lieux problématiques ;
  Monsieur DIVIER Marc précise qu'il faudrait avoir un schéma d'assainissement collectif en termes de précisions techniques.
- De plus, monsieur DIVIER Marc demande d'évoquer le sujet des véhicules électriques, de la mobilité douce en générale (covoiturage plateforme du réseau auto-pouce mis en ligne par la CDC du Val de l'Eyre, borne de recharge électrique mis en place par le SDEEG et une loi qui prévoit l'évolution de l'électrique ainsi que les pistes cyclables).

- L'accès des quartiers au centre bourg est souligné par madame CARRERE Christelle. Madame DOSBA Nadège indique que c'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui est Autorité Organisatrice de Transports (AOT).
  Les sujets concernant les navettes et l'autopartage sont également inscrits sur le tableau.
  Monsieur MELON Jean François évoque la possibilité de faire plus de communication et de rappel d'information sur les principes de sécurité routière pour les administrés. De plus, une journée au collège pour les jeunes est effectuée chaque année indique Madame DOSBA Nadège.
- L'éclairage public est demandé par monsieur DESCOUBES Jean-Pierre ;
  Madame DOSBA Nadège indique que la commune s'oriente vers la démarche Nuit étoilée et monsieur MARTEGOUTE Jean Louis explique l'entretien avec la commune d'Urrugne sur le dispositif « J'allume ma rue ».
- Incivilités ;
  Madame FERRIERE Emilie rappelle la bonne entente avec ses voisins pour les nuisances sonores ou l'appel à un conciliateur de justice pour les problèmes.
- Enfin, le sujet des écoles clôture la séance.

Des réponses complémentaires peuvent être apportées lors de la prochaine réunion « projet » et l'intervention d'une personne extérieure peut également être prévue afin de se concentrer sur un sujet communal en particulier.

Ce premier échange et les mots-clés ressortant sont approuvés à l'unanimité des deux collèges.

5° QUESTIONS DIVERSES :

Le fonctionnement des Conseils de quartier est rappelé.
Madame DOSBA Nadège informe les deux collèges qu'une page du site internet sera alimentée avec les convocations, les photos et les comptes-rendus des réunions :
https://www.ville-de-salles.com/mairie/democratie-participative/conseils-de-quartier/#1655202144969-2f3c55a8-6c67

Madame DOSBA Nadège clôture la séance à 20h39.